



Programme régional de PRÉVENTION des ADDICTIONS 2019-2022

POURQUOI UN PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS EN PAYS DE LA LOIRE ?

Selon les résultats du Baromètre Santé Publique France 2017, les consommations des Ligériens ont globalement diminué et se situent près des moyennes nationales, à l'exception de la consommation hebdomadaire d'alcool.

CONSOMMATION D'ALCOOL

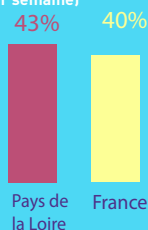


Fréquence de la consommation d'alcool des Ligériens de 18-75 ans **



9% quotidiennement
35% une ou plusieurs fois par semaine
46% occasionnellement
10% jamais

Consommation moyenne régionale / nationale (2017) **
hebdomadaire
(au moins une fois par semaine)



FOCUS SUR LES JEUNES LIGÉRIENS DE 17 ANS***

12% déclarent un usage régulier



22% déclarent des comportements répétés d'API



TABAC

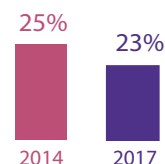


Évolution du tabagisme en Pays de la Loire **

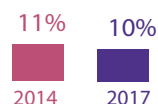


Déclaration des Ligériens de 18-75 ans :

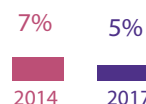
Fumeurs quotidiens



Fumeurs de + de 10 cigarettes / jour



Fumeurs occasionnels



CANNABIS



5% des Ligériens de 18 à 64 ans déclarent en avoir consommé au cours des 30 derniers jours (3% en 2014) **

Proportion de Ligériens déclarant avoir consommé du cannabis au moins une fois au cours des 12 derniers mois *



18-34 ans — 6%
35-64 ans — 2%



18-34 ans — 23%
35-64 ans — 11%

ADDICTIONS COMPORTEMENTALES : JEUX D'ARGENT ET DE HASARD

La pratique régulière concerne



3%



des Ligériens présenteraient un usage problématique des jeux d'argent et de hasard





QUELLES RÉPONSES ?

Stratégies nationales et régionales de prévention des addictions



La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (SNS) accorde à la prévention des addictions une place prépondérante.

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, élaboré par la MILDECA, comporte une priorité « Faire grandir nos enfants dans un environnement protecteur ».



Le plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes 2017-2020 du Conseil régional Pays de la Loire s'engage à « accorder une attention particulière à la prévention des conduites addictives », en y dédiant des crédits spécifiques.



Le Projet Régional de Santé (PRS) Pays de la Loire

a) Le bilan du PRS1 (2012-2017) en matière de prévention des addictions fait état d'actions de prévention centrées sur les preuves.

b) **Le second Projet Régional de Santé 2018-2022** a placé la prévention des addictions comme une priorité transversale.



Le Programme Régional de Réduction du Tabagisme 2016-2019 avait identifié dans l'axe 1 « Protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabac » deux leviers :

- rendre les produits du tabac moins attractifs ;
- étendre les lieux où il est interdit de fumer.

Le Programme Régional de Prévention des Addictions

Un programme pour réduire les consommations de produits et leurs dommages sur la santé des ligériens. Élaboré pendant l'année 2018 avec la participation de 60 acteurs des Pays de la Loire, sa déclinaison territoriale se poursuit en 2019 dans chacun des départements de la région.



COMMENT ?

Trois objectifs :

- 1. Prévenir dès le plus jeune âge** l'entrée dans la consommation à risque chez les jeunes : développer les capacités des enfants, des jeunes et de leurs parents afin qu'ils puissent effectuer les meilleurs choix pour leur santé et leur bien-être. Leur donner des informations, mais aussi des repères et des outils sur les produits et les risques associés.
- 2. Repérer le plus tôt possible les consommations ou les addictions** et les orienter vers des professionnels, des ressources spécialisées dans le soin et un accompagnement psychologique et social si nécessaire.
- 3. Répartir équitablement les ressources sur les territoires** afin que chaque ligérien(ne) ait accès à des services de prévention et de soin de qualité selon ses besoins.



QUELS ACTEURS ?



Dans le cadre du PRPA, nous allons :

- développer l'expertise des professionnels de santé, de l'éducation, les travailleurs sociaux y compris dans les associations ;
- leur fournir des outils adaptés ;
- favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences ;
- adapter leurs compétences aux nouveaux produits psychoactifs et aux addictions sans produit (écrans, jeux, troubles des conduites alimentaires) et aux nouveaux modes de consommation, notamment en milieu festif.



QUELS MOYENS FINANCIERS ?

Le budget total alloué dès 2019 sera de 3,6 millions d'euros par an, tous partenaires confondus.

Les fonds alloués par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire pour la prévention des addictions **seront multipliés par trois** :

1 M€ en 2017 > 3 M€ en 2019



QUELQUES ACTIONS EN PAYS DE LA LOIRE ...

Projet de prévention des addictions par le renforcement des compétences des élèves, dites «compétences psychosociales» dans les lycées agricoles et les maisons familiales rurales, en partenariat avec l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT). Formation des équipes enseignantes par des experts puis animation autour d'un projet, tel que des ateliers théâtres par exemple. Financement Fonds de Lutte contre le Tabac.

Les 10 compétences psychosociales

Des compétences interdépendantes...

Une construction en interactions



Une meilleure prise en charge des addictions sans produit, dites comportementales : écrans, jeux, troubles des conduites alimentaires (anorexie, boulimie)

Organisation de télé-expertise avec le CHU de Nantes, qui est le référent régional sur les addictions comportementales, vers les territoires où cette expertise n'est pas encore disponible : la Mayenne en 2019, puis la Sarthe en 2020. Mise à disposition de ressources et d'outils, échanges de pratiques entre professionnels. Dans un second temps, téléconsultation pour permettre une prise en charge rapprochée des usagers. Financement PRPA.

Rendre plus accessible les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)

Les CJC proposent un accueil et un accompagnement adapté aux jeunes usagers de substances psychoactives et à leur entourage. Elles ont pour mission d'effectuer sans jugement un bilan des consommations, d'apporter une information et un conseil personnalisé aux jeunes et à leur famille, de proposer au jeune un accompagnement pour l'aider à arrêter ou réduire sa consommation, et d'orienter vers d'autres services ou professionnels spécialisés si nécessaire. Nous avons 27 CJC dans la région : avec la structure régionale d'appui et d'expertise (SRAE) en addictologie et tous les acteurs, nous allons étudier les différentes modalités afin d'améliorer le nombre et l'accès à ces consultations, au plus près des lieux où des jeunes vivent.

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Département Prévention et Actions sur les Déterminants de Santé
17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES CEDEX 2

☎ 02 49 10 42 09 ou 43 09 ou 40 52

✉ ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr

Retrouvez l'ARS Pays de la Loire

